

Tout-Droit

Nouvelle série

(No 35)

Bulletin de L'En-Droit de Laval

Automne 2014

Gratuit

Voué à la promotion et à la défense des droits en santé mentale

(450) 668-1058

Activités du mardi: Les activités commencent à 14h00 et finissent vers 16h00.

La série des ateliers du 14 octobre au 16 décembre 2014 ne sont pas des conférences: les conférenciers sont autant des animateurs et n'ont pas de privilèges sur les participants qui doivent s'investir autant dans les débats et activités que les animateurs. Il est préférable de s'inscrire pour toute la durée de l'atelier bien que ce ne soit pas obligatoire.

30 septembre: Film: Les rêveurs magnifiques.

Vendredi 3 octobre à 17h00: Souper de financement pour l'En-Droit de Laval.

7 octobre: Conférence: Les électrochocs.

14 octobre: Atelier sur la vision critique en santé mentale: Ce qu'elle est et ce qu'elle n'est pas.

21 octobre: Atelier sur la vision critique en santé mentale: Sur quoi repose-t-elle et ses avantages.

28 octobre: Atelier sur la vision critique: Repérer des idées critiques.

4 novembre: Atelier sur la vision critique: Formuler des questions critiques.

11 novembre: Atelier sur la vision critique: Analyser un phénomène de façon critique.

18 novembre: Atelier sur la vision critique: Développer et mettre en pratique la vision critique en santé mentale.

Lundi 24 novembre: Colloque: Évolution des droits et du réseau de la santé mentale de Laval passé et avenir.

2 décembre: Atelier sur la vision critique: Définir notre discours critique.

9 décembre: Atelier sur la vision critique: Diffuser notre discours critique.

16 décembre: Atelier sur la vision critique: Activité bilan.

6 janvier 2015: Film: Camille Claudel.

13 janvier 2015: Conférence: La garde en établissement.

20 janvier: Conférence: Les autorisations judiciaires de soins.

27 janvier: Conférence: La victimisation secondaire.

3 février: Conférence: Recours contre la violence et les abus sexuels.

Tout-Droit Bulletin publié par L'En-Droit de Laval

Les membres et les amiEs de L'En-Droit peuvent le recevoir gratuitement. Tirage: 800 copies.

Responsable du bulletin: Michel Grenier

Adresse: L'En-Droit de Laval

119B, Boul. Des Laurentides
Laval, Québec, H7G 2T2

Téléphone: (450) 668-1058

Télécopieur: (450) 668-7383

Ligne sans frais : 1-877-668-1058

Courriel: endroit@bellnet.ca

Internet: www.endroitlaval.com

La société nous estropie, nous épuise et nous rend fous.

Pour vivre en santé et trouver le bonheur, il faut travailler à la changer.

25 ans de défense des droits en santé mentale à Laval Ça se fête en grand

Nous annonçons dans un précédent Tout-Droit que nous allions célébrer notre 25^e année. Nous avons décidé de la fêter en faisant un grand événement le 24 novembre prochain, soit un colloque suivi d'un spectacle. Historiquement, L'En-Droit a longtemps été partie prenante des débats dans les milieux de la santé mentale. Pour faire honneur à cette tradition d'intervention critique, nous allons faire un événement qui permet de lier cette tradition avec nos célébrations.

Le colloque porte sur l'évolution des droits et du réseau de la santé mentale à Laval. Il s'agit d'une amorce de dialogue et de réflexion où nos membres seront impliqués et où les intervenantEs du réseau (psychiatrie, équipe soignante et autres intervenantEs) seront interpelléEs. Depuis 1962, soit l'année où le processus de désinstitutionnalisation en santé mentale a commencé, on reconnaît certes une amélioration au niveau des droits et une ouverture au niveau des pratiques psychiatriques. Par contre, les gens qui ont ou qui ont eu un problème de santé mentale vivent encore une oppression sociale et le réseau psychiatrique, par ses pratiques et insuffisances n'y est pas étranger.

Durant la prochaine année nous allons faire une étude sur les gardes en établissement sur le territoire de Laval. Sans préjuger des résultats mais si on se fie aux résultats collectés dans d'autres régions administratives du Québec, on voit que les pratiques judiciaires facilitent grandement des mesures qui ne sont pas souhaitées par les personnes internées. Alors que le réseau nous parle d'alliance thérapeutique, on peut se demander comment celle-ci peut se mettre en branle quand l'utilisateur/ère n'y est pas partie prenante. Les lois et les chartes nous disent que les mesures

à l'encontre du consentement au soin sont l'exception. On le sait très bien que les meilleurs résultats dans le traitement de la santé mentale exigent une intime collaboration entre les usagers/ères et les équipes soignantes. Mais cette collaboration doit se faire entre deux parties pleinement consentantes.

Le processus de désinstitutionnalisation s'accompagnait de l'idée que la maladie mentale c'était comme les autres maladies. C'est un beau souhait. La réalité sociale le permet difficilement. Les pratiques et institutions sociales font en sorte qu'il est difficile pour la personne avec un problème de santé mentale ou ayant un passé tel de pouvoir jouer un rôle reconnu socialement positif. On connaît beaucoup de gens qui par crainte d'avoir un diagnostic qui risque de les invalider socialement (la crainte de ne pas avoir un emploi) refusent de consulter des psychiatres, des psychologues ou autres intervenantEs du réseau. Pourtant, ces gens auraient besoin d'un support. Et, à l'inverse, il y a d'autres personnes dont on se demande comment il se fait qu'on les force légalement à être soignées et cela contre leur volonté. On peut admettre une distorsion cognitive mais, dans bien des cas, la capacité de comprendre sa situation quand c'est bien expliqué et quand on a une meilleure idée des conséquences est là.

Si la société, notamment le milieu du travail, ne contribuait pas autant à la stigmatisation et à l'exclusion des gens avec un problème de santé mentale, les interventions des équipes soignantes seraient certainement plus efficaces du simple fait que l'étiquetage négatif serait réduit. Dans une société capitaliste, celles et ceux qui sont jugéEs les plus productifs/ves dans un cadre normé basé sur la rentabilité de court

Colloque du 25^e anniversaire de L'En-Droit de Laval le lundi 24 novembre 2014 de 8h30 à 22h00.

Évolution des droits et du réseau de la santé mentale - Passé et avenir

Le colloque aura lieu à la Maison des arts de Laval, 1395, boulevard de la Concorde Ouest.

08h30 Inscription

09h00 Mot de Bienvenue

09h30 Présentation du cahier de participation

10h15 Pause

10h30 Panel sur l'évolution des droits et du réseau avec entre autres, Doris Provencher de l'AGIDD-SMQ et Jean Parratte ex-directeur du département de psychiatrie de la Cité de la Santé

12h30 Dîner

13h30 Panel sur les perspectives avec, entre autres, Jean-Nicolas Ouellet de Camée et Benoît Côté de PECH

15h30 Pause

15h45 Discussions collectives

17h00 Souper

19h30 Spectacle aux bénéfices des activités de L'En-droit de Laval:

Mémoire Maudite avec Michel Faubert, André Marchand et Dominique Lanoie

22h00 Fin

25 ans de défense des droits en santé mentale à Laval Ça se fête en grand (suite)

terme vont pouvoir travailler. On demande aux gens d'être tout le temps les plus positifs possible. Quand on recherche à tout prix le positif, on cherche à s'éloigner des gens qui nous apportent du « négatif ». En réalité, tout le monde a besoin de solidarité et de se sentir valoriser par une activité ou un rôle.

Mais une fois qu'on fait le constat que la société estropie, on peut non seulement transformer cette société mais aussi on peut s'arranger pour que les services sociaux qui devraient nous aider puissent le faire en fonction de nos volontés. La médecine doit être au service du peuple. C'est ce qu'avançaient les intervenantEs de la Clinique populaire St-Jacques. Pour être au service du peuple, il faut être dans le peuple de manière à comprendre ses réalités et ses aspirations. Il est difficilement concevable de comprendre complètement une personne à la seule lumière de certains symptômes. Il est plus facile de la comprendre quand on connaît ses interactions avec les autres quand on comprend non seulement ses dires mais aussi ce qu'elle ne dit pas, ce qu'elle dissimule.

L'En-Droit de Laval accueille librement ses membres. L'accueil libre est laissé, règle générale, à la gestion informelle des membres, sauf exception, en respectant certains principes de base. Dans ce contexte, les conseillers en droit de l'organisme apprennent à mieux connaître les membres, leurs comportements et leurs besoins. On intervient au niveau de la défense des droits, c'est notre mandat, mais aussi on peut aiguiller vers d'autres ressources quand on voit qu'il y a un problème ou qu'il faut le prévenir. Quand les gens restent isolés, c'est plus compliqué de les rejoindre. Mais nos gens connaissent du monde isolé et tentent de les amener dans l'organisme.

À partir de notre expérience, on en a conclu que le réseau profiterait de se lier à ces milieux de vie où les gens se sentent comme chez eux et échangent avec d'autres personnes. Le réseau depuis ses débuts nous dit qu'il s'y pratique une psychiatrie communautaire. Qu'est ce que cela veut dire? En quoi, tient-elle compte des droits? Comment contribue-t-elle à donner un rôle socialement positif à nos usagers?

Après avoir fait un certain constat, on peut regarder d'autres pratiques ailleurs. On peut penser aux ressources alternatives en santé mentale, aux groupes par et pour. Il y aussi la question du logement qui est important pour supporter le développement individuel de plusieurs personnes en situation de vulnérabilité. Être sans abri demande une grosse organisation personnelle et des réseaux formels et informels de support et ce n'est pas donné à tout le monde. Le logement social peut être mis en lien avec un milieu de vie qui stimule les initiatives collectives et la solidarité. Comment fonctionne le réseau psychiatrique dans d'autres pays? Comment répond-il à certaines de nos questions?

Le colloque va nous permettre d'amorcer une réflexion qui culminera par la publication de fascicules sur l'évolution des droits à Laval, l'évolution du réseau depuis les 50 dernières années et des perspectives alternatives. On nous parle souvent d'un modèle lavallois. En fait, c'est juste à Laval qu'on parle de ça. Si on veut qu'on parle d'un modèle lavallois dans l'ensemble du Québec, il faudrait peut-être repenser certaines pratiques notamment au niveau des droits mais aussi au niveau des liens entre le réseau public et les organismes communautaires. Être vu comme des sous-traitants mal payés avec des mandats spécifiques, c'est pas ce qu'il y a de plus stimulant. Ce qui nous motive, c'est la réalisation des besoins de nos membres.

Colloque du 25e anniversaire de L'En-Droit de Laval sur **Évolution des droits et du réseau de la santé mentale - Passé et avenir**, le lundi 24 novembre 2014 de 8h30 à 22h00 à la Maison des Arts de Laval, 1395 boulevard de la Concorde Ouest. Inscriptions avant le 18 novembre - Nombre de places limité.

COUPON D'INSCRIPTION

Prix	MEMBRE 5\$ <input type="checkbox"/>	NON MEMBRE \$20 <input type="checkbox"/>	REÇU DE CHARITÉ <input type="checkbox"/>
Paiement	COMPTANT <input type="checkbox"/>	CHÈQUE <input type="checkbox"/>	PAYPAL <input type="checkbox"/>
Nom			
Adresse			
Téléphone			
Courriel			
Repas	Régulier <input type="checkbox"/>	Végétarien <input type="checkbox"/>	Allergie alimentaire - Précisez <input type="checkbox"/> _____

S.V.P. retourner à : L'En-Droit de Laval, 119B, Boul. des Laurentides, Laval, H7G 2T2

25 ans de défense des droits en santé mentale à Laval Ça se fête en grand (suite)

Le Colloque sera suivi du spectacle de Michel Faubert, un artiste reconnu pour avoir renouvelé le genre au niveau de la musique traditionnelle. Michel Faubert a été le porte-parole l'an dernier du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec lors de son 30^e anniversaire. Accompagné sur scène par les multi-instrumentistes à cordes André Marchand (anciennement de La Bottine souriante) et Dominique Lanoie, le spectacle Mémoire

Maudite s'inscrit dans la belle tradition folk dépouillée et intime.

Le coût du Colloque sera de 20\$, ce qui comprendra non seulement les documents mais aussi le repas et l'accès au spectacle. Pour les membres de L'En-Droit, cela sera 5\$. Les places sont limitées. Pour les frais d'inscription nous pouvons émettre un reçu de charité.

Richard Miron



Dans le cadre du 25^e anniversaire de L'En-Droit de Laval, nous avons le plaisir de recevoir Michel Faubert, André Marchand et Dominique Lanoie qui viendront nous interpréter des chansons de leur dernier album Mémoire maudite le 24 novembre prochain à 19h30 à La Maison des Arts de Laval.

Avec Mémoire Maudite, Michel Faubert revisite ses classiques du répertoire traditionnel québécois dans des versions magnifiquement acoustiques. Maudite Mémoire, c'était le titre du premier album de Michel Faubert, paru il y a 20 ans, en 1992. Un disque qui allait éclairer l'univers de la musique traditionnelle d'une toute nouvelle lumière, bousculant les habitudes et les idées reçues au sujet du folklore québécois. Depuis, Faubert est devenu ce grand artiste aux multiples talents : conteur, auteur, metteur en scène.

Avec ses complices de longue date (Marchand des Charbonniers de l'Enfer, Lanoie déjà présent sur L'Écho des bois), Faubert interprète avec justesse et profondeur ces chansons qui l'habitent depuis toutes ces années. Il nous enchante au fil des complaintes et ballades réunies sur cet album qui nous restera longtemps en mémoire...

Le coût du Colloque sera de 20\$ servira à financer les activités de L'En-Droit de Laval, ce qui comprendra non seulement les documents mais aussi le repas et l'accès au spectacle. Pour les membres de L'En-Droit, cela sera \$5.00. Les places sont limitées. Pour les frais d'inscription nous pouvons émettre un reçu de charité. et servira à financer les activités de L'En-Droit de Laval.

L'autorisation judiciaire de soins

L'autorisation judiciaire de soins permet aux psychiatres d'imposer des soins pour une période déterminée pouvant aller jusqu'à 5 ans. Cela constitue une mesure de contournement de la loi P-38 sur les gardes en établissement puisqu'un soin peut inclure l'internement. Le critère pour imposer cette mesure est l'inaptitude de la personne au consentement aux soins et son refus de tels soins. Pourtant, les critères de l'aptitude à consentir ne sont analysés que dans 32% des jugements.¹

L'AGIDD-SMQ (l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec) qui chapeaute au niveau provincial tous les groupes au Québec y compris l'En-droit a publié récemment une plaquette intitulée « l'autorisation judiciaire de soins : le trou noir de la psychiatrie ». Elle y fait les constats suivants :

1-L'autorisation judiciaire de soins est de plus en plus utilisée malgré le fait que c'est supposé être une mesure d'exception. En effet, cela contrevient à l'article 1 de la Charte québécoise des droits de la personne : « Tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne ». L'article 10 du Code civil réitère ce droit. Pourtant, elle est presque automatiquement accordée (148 requêtes autorisées sur 150).

2-Sa durée moyenne a augmenté à trois ans.

3-Les ordonnances de 5 ans ne sont plus exceptionnelles.

4-L'hébergement est de plus en plus demandé et utilisé. Leur durée s'apparente à celle des ordonnances, soit trois ans. En plus de médicaliser certains problèmes sociaux, ces personnes vivent de l'internement et un déracinement de leur milieu de vie. Le logement ne doit pas être seulement un abri, il doit être adéquat et être un lieu où l'on puisse vivre en sécurité, dans la paix et la dignité. Il est à douter que 3 à 5 ans de vie dans une ressource imposée contre son gré constitue pour la personne un logement adéquat où il fait bon vivre. Cette pratique contrevient au respect des déterminants

sociaux de la santé, du droit au logement et du paragraphe 1 de l'article 11 du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* et s'apparente à du contrôle social et à de la réinstitutionnalisation.

5-La moitié des personnes intimées ne sont pas présentes ni représentées lors des jugements.

6-Toutes les requêtes indiquent un cocktail de médicaments psychotropes et parfois d'autres pratiques comme le gavage, les électrochocs et des mesures de contrôle (par exemple l'utilisation de tous les moyens appropriés y compris la force nécessaire).

7- Le suivi de la requête est exercé par le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) de l'hôpital. Le problème, c'est que les dossiers et procès-verbaux du CMDP et de chacun de ses comités sont confidentiels². En fait, ni le tribunal, ni la personne intimée ne peuvent avoir l'information concernant le suivi du traitement imposé par la requête.

8-Malgré les nombreux effets secondaires des médicaments, aucun processus de révision juridique ou de réévaluation médicale n'existe. Bref, le psychiatre est roi et maître et peut changer la médication comme bon lui semble.

9-Les autorisations judiciaires de soins peuvent être renouvelées et certains patients sont en ordonnance de traitement depuis 9 ans ce qui amène à se poser des questions sur l'efficacité de ces traitements!

L'AGIDD-SMQ émet 4 recommandations:

1) Respecter les outils internationaux et inclure leur esprit et leurs recommandations dans les codes, les politiques, les lois et règlements.

2) Mettre en pratique les recommandations en lien avec la santé mentale du rapport du Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

3) Entreprendre des changements sur l'application de la procédure concernant l'autorisation judiciaire de soins :

a) En respectant, d'une part, la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne*, le *Code civil du Québec*, le *Code de procédure civile du Québec* et la *Charte canadienne des*

L'autorisation judiciaire de soins

droits et libertés, notamment tous les articles concernant :

-Les droits fondamentaux de la personne :le droit à l'information, au consentement aux soins, à la liberté,à l'inviolabilité et à l'intégrité de la personne, à un logement suffisant;

-Les droits juridiques : la présence,la représentation et l'interrogatoire de la personne intimée.

-Le caractère exceptionnel de l'autorisation judiciaire de soins, particulièrement la durée et le renouvellement de l'autorisation judiciaire de soins.

b)En modifiant, d'autre part, *le Code civil du Québec et le Code de procédure civile du Québec* pour y introduire :

-un mécanisme et un processus de révision et de réévaluation de l'autorisation judiciaire de soins qui tient compte de l'évolution de la situation de la personne et qui lui permet d'exercer un recours;

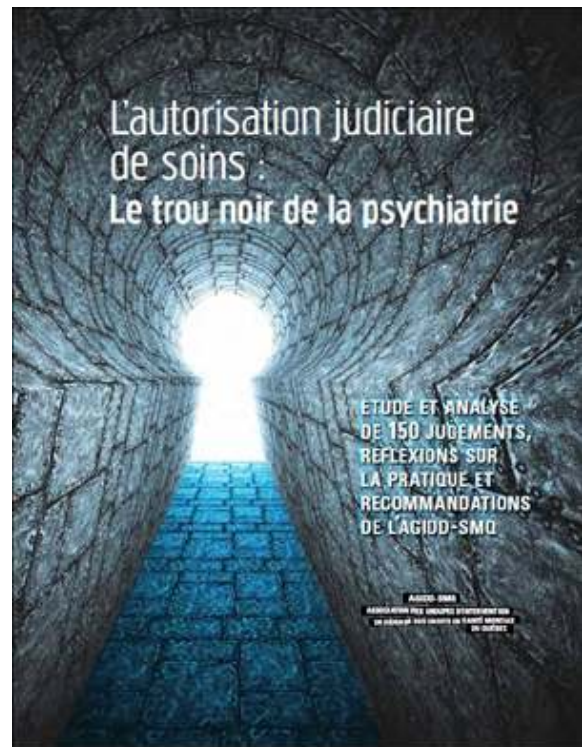
-un processus de suivi, différent du CMDP, afin que la personne intimée et le juge puissent avoir accès à toutes les informations concernant ce suivi.

4) S'assurer que tous les acteurs concernés ont une meilleure connaissance académique et continue, basée sur une vision critique, sur les droits et recours, sur l'état actuel de la recherche et de la médication psychotrope : les effets thérapeutiques, les effets secondaires, les contre-indications, le monitoring et les interactions médicamenteuses.

Jacques Saintonge

¹ Ces critères sont : le patient comprend-il la nature de la maladie pour laquelle on lui propose un traitement? Comprend-il la nature et le but du traitement? Comprend-il les risques associés à ce traitement? Saisit-il les risques encourus à ne pas subir le traitement? La capacité du patient de consentir est-elle affectée par sa maladie?

² Loi sur les services de santé et les services sociaux, articles 213 à 218.



L'objet de cette étude s'attarde plus précisément aux autorisations judiciaires de soins, qui peuvent être appelées autorisations ou ordonnances de traitement, ou encore ordonnances de soins. Cette étude met en lumière que l'utilisation des requêtes en autorisation judiciaire de soins, loin d'être une exception, devient une autre pratique brimant les droits fondamentaux des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale. L'AGIDD-SMQ souhaite, par ce document, interpeller les différents acteurs impliqués, notamment le milieu de la justice et celui de la santé, afin que cette mesure reste une exception encadrée par le respect de l'exercice des droits et libertés de la personne.

Les heures d'ouverture de L'En-Droit de Laval:
Lundi 9h00 - 17h00
Mardi 9h00 - 17h:00
Mercredi 12h00 - 17h00
Jeudi 12h00 - 17h00
Vendredi 9h00 - 17h00

Le Centre Multi-Service de L'En-Droit de Laval est ouvert du lundi au vendredi de 17h00 à 21h00.

Hommage à ceux et celles qui nous ont quittés

Quand les membres de L'En-Droit meurent, je trouve important de leur rendre hommage car ce sont les membres qui font vivre l'organisme. En quelques mots, je voudrais rendre hommage à ceux et celles qui nous ont quitté au cours de l'année et par la même occasion offrir mes condoléances en mon nom et en celui de L'En-Droit de Laval à ceux et celles qui les ont connus et aimés.

Le premier nom sur ma liste est Pierre St-Laurent. Il est peu connu à L'En-Droit de Laval. Il n'y venait pas. Il restait à Châteauguay. C'était un ami de Gary. Je pense qu'on peut considérer qu'il était aussi un ami de L'En-Droit de Laval parce que, quand il y avait des manifestations à Montréal, il venait souvent rejoindre les membres de L'En-Droit de Laval qui s'y trouvaient. Je l'avais vu entre autre plusieurs fois à l'occupation d'OCCUPY sur la Place Victoria il y a quelques années. Ce sont les dernière fois que je l'ai vu.

Le deuxième nom sur ma liste est plus connu. C'est Micheline Brady. Elle était encore jeune. Elle avait quelques années plus jeune que moi. Et comme moi, elle aimait beaucoup s'amuser et vivre. Elle a longtemps été militante active à L'En-Droit de Laval. Elle a aussi été sur le conseil d'administration du Cafgraf. Dans une période très militante, elle a de plus été sur le conseil d'administration de l'Association de la Défense des Droits Sociaux (ADDS) de Montréal qui était un groupe qui travaillait beaucoup avec L'En-Droit de Laval à cette époque.

Le troisième nom, c'est Marcelle Chardonnet. Elle est morte l'automne dernier. C'était la doyenne de L'En-Droit de Laval. Elle n'en n'avait pas l'air puisqu'elle ne chialait jamais. Elle faisait encore jeune et n'avait eu qu'un peu plus de 4 fois 20 ans. Elle était militante de longue date. Elle l'avait été à l'ACEF de Laval avant de l'être à L'En-Droit de Laval. Elle venait de l'Entraide pour le bien être émotionnelle.

Le quatrième et le dernier nom, c'est Diane Hébert. Je l'ai appris tout récemment. Elle est décédée le 22 mars à l'hôpital à la suite d'un infarctus. Elle avait 54 ans. Elle disait souvent qu'elle avait, comme les chats, 7 vies à vivre. Il faut croire qu'elle les avait toutes écoulées. Ce fut pour L'En-Droit de Laval une militante colorée et certainement atypique. Pendant un certain temps, elle ne manquait pas une

manifestation. Depuis une dizaine d'années, elle vivait à Montréal-Nord. Elle venait quand même de temps en temps à L'En-Droit de Laval qu'elle aimait beaucoup. Je lui ai parlé la dernière fois en février dernier. Michel Grenier, lui avait parlé à l'automne. Elle allait bien. On a déjà publié dans le Tout-Droit plusieurs de ses petits textes où elle disait son affection pour L'En-Droit de Laval. Je vous en présente deux qui étaient restés sur mon répondeur téléphonique.

Voici le premier :
Pourquoi te caches-tu derrière.
Viens plutôt en avant et tu nous verras.
Nous sommes L'En-Droit de Laval.

Le deuxième :
Tu t'envoies en l'air.
Et les oiseaux du ciel tournent autour de toi.
C'est encore nous qui t'aiderons.
Nous sommes L'En-Droit de Laval.

Toutes ces personnes qui nous ont quittées pouvaient être sérieuses et militantes quand c'était le temps mais elles aimaient aussi rire et s'amuser.

La meilleure façon de leur rendre hommage c'est sûrement de rire et de s'amuser quand c'est le temps mais bien sûr aussi de lutter le reste du temps.

Claude Gingras

Tu as plein de problèmes.
Nous sommes un panier de surprises.
Appelle à L'En-Droit de Laval.

Tu te sens menottéE.
Nous te libèrerons.
Appelle à L'En-Droit de Laval.

Tu crois n'avoir aucun droit.
C'est que tu ne nous connais pas.
Appelle à L'En-Droit de Laval.

Diane Hébert
Tout-Droit No. 4, Automne 2000

« Jamais je ne t'oublierai »

Claude Gingras

Extrait de la brochure Réprimer ou accueillir la folie?

L'histoire tragique d'un homme qui n'a pas rencontré l'alternative

Il s'agit d'un livre qui est paru en 2011 en anglais dont la traduction française a été publiée chez Boréal en début de l'année 2013 et qui s'intitule « Jamais je ne t'oublierai ». L'auteure, Myriam Toews est une écrivaine native du Manitoba et l'une des deux filles de Mel. Elle veut dans son livre rendre un hommage respectueux et mérité à son père. Tout le long de son livre, elle lui donne la parole, à lui qui de son vivant parlait très peu. Précisons tout de suite que cette auteure n'a aucune visée anÀÛÿÿ psychiatrique et que toutes les interprétations en ce sens sont de moi.

Dans ce livre, on trouve l'histoire touchante au plus haut point d'un mari et d'un père aimant qui a été durant 40 ans un instituteur apprécié et qui, quelques années après sa retraite de l'enseignement, dit à sa conjointe qu'il a réussi « J'ai fait ce qu'on a dit que je ne ferais pas ».

Quand Mel avait dix-sept ans, son psychiatre avait diagnostiqué une maniaque-dépression et lui avait dit que cette maladie le handicaperait pour la vie. C'est malgré l'avis de son psychiatre ou à cause de cet avis que Mel avait réussi. Il avait fondé une famille, construit avec sa conjointe la maison où il l'avait élevée, occupé un emploi stable d'instituteur pendant 40 ans...

Tout cela, il l'avait réussi à force d'efforts quasi surhumains, en respectant scrupuleusement son suivi psychiatrique, en prenant assidument la médication lourde prescrite, en se reposant les fins de semaine pour faire sa semaine de travail et durant les vacances d'été pour passer à travers l'année scolaire... Mel avait réussi une vie exemplaire de psychiatisé discipliné.

Après sa retraite de l'enseignement, tout va se mettre à basculer. Le mal de vivre qu'il avait ressenti à 17 ans va le reprendre avec plus de force que jamais et devenir vite insupportable. La camisole chimique dans laquelle on l'avait enfermé toute sa vie n'arrivait plus à le tenir.

Mel qui, sauf en classe, avait très peu parlé tout au long de sa vie, même à sa conjointe et à ses enfants, va arrêter complètement de parler et se mettre à garder le lit à longueur de journée. Il refusera systématiquement de manger se contentant parfois

de grignoter. Il refusera de se laver... Sa famille fera plein d'efforts pour l'aider mais, avec comme seule ressource la psychiatrie, elle n'y arrivera pas. Mel, alors âgé de 62 ans, finira par accepter d'être hospitalisé mais, quelque temps plus tard, trouvera le moyen de se sauver de l'hôpital pour se suicider.

C'est une histoire vraie qui me parle beaucoup. Elle s'est déroulée au Manitoba mais on peut trouver des histoires semblables au Québec.

Mel Toews, bourré de médicaments psychiatriques toute sa vie, avait réussi à force d'efforts volontaires et de discipline, à être fonctionnelle mais, il avait passé à côté de son mal de vivre en le médicalisant. La psychiatrie l'avait aidé à fonctionner mais ne s'était pas préoccupée du reste. Avec lui, elle avait réussi mieux qu'avec bien du monde qu'elle laisse vivoter toute leur vie mais elle l'avait laissé dans son drame et ne l'avait pas aidé à s'épanouir vraiment.

À l'âge de la retraite, Mel n'a trouvé personne pour l'aider à apprivoiser le mal de vivre qui était là depuis longtemps mais qu'il connaissait peu. Malgré une lourde médication, son mal allait devenir insupportable.

La psychiatrie a joué le rôle que la société lui demande. Elle est partie d'en haut. Elle a été son serviteur et son défenseur. Elle a fait la police. Pour servir la société, la psychiatrie veut rendre les gens productifs ou du moins non dérangeants s'ils sont improductifs. Dans le cas de Mel, elle n'a utilisé que la matraque de la médication gardant l'hospitalisation forcée, les électrochocs et les contentions pour d'autres. La psychiatrie ne s'est pas préoccupée du mal de vivre de Mel. Elle a cherché autant qu'il en était possible à le rendre fonctionnel. Il fallait que sa force de travail soit utilisable et permette d'en tirer de la plus-value. Plutôt que d'aider à comprendre sa folie et à l'apprivoiser, la psychiatrie l'a réprimée.

